

**Prix de Dubaï
des meilleures réalisations
pour l'amélioration du cadre de vie**

**GUIDE ET
FORMAT DE SOUMISSION
6^{ème} CYCLE (L'AN 2006)**

A propos de ce guide

Le présent guide comporte des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour soumettre une meilleure pratique en vue du Prix de Dubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie. Les utilisateurs y trouveront les renseignements suivants:

- ◆ Introduction
- ◆ Prix international de Dubaï
- ◆ Critères d'une meilleure pratique
- ◆ Processus de soumission
- ◆ Processus de sélection
- ◆ Calendrier du Prix international de Dubaï pour l'an 2006
- ◆ Format de soumission pour décrire une meilleure pratique (Annexe 1)
- ◆ Institutions partenaires des meilleures pratiques (Annexe 2)

6ème édition: juin 2005.

Prière de copier et de distribuer le présent guide, lequel est disponible dans les langues suivantes : arabe, anglais, français, espagnol et portugais.

Le guide de soumission ainsi qu'un fichier téléchargeable pour la nomination d'une meilleure pratique sont disponibles sur le site : <http://www.bestpractices.org/bp2006>

Pour de plus amples renseignements, visiter le site : <http://dubai-award.dm.gov.ae>

INTRODUCTION

Les meilleures pratiques représentent une contribution remarquable à l'amélioration du cadre de vie. Elles ont été définies par les Nations Unies et par l'ensemble de la communauté internationale comme étant des initiatives qui se sont avérées un succès et qui:

- ont contribué de manière tangible et visible à l'amélioration de la qualité de vie des populations concernées;
- sont le résultat d'une coopération efficace entre les secteurs public, privé et civil;
- sont socialement, culturellement, économiquement et écologiquement durables.

Les Nations Unies, ainsi que la communauté internationale, utilisent les meilleures pratiques dans le but :

- d'améliorer les politiques publiques sur la base de ce qui fonctionne;
- de sensibiliser les décideurs à tous les niveaux, ainsi que le public, aux solutions susceptibles de répondre aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux;
- de partager et transférer le savoir, l'expertise et l'expérience par la mise en réseau des partenaires et par le biais de l'apprentissage entre homologues.

Le premier appel relatif aux meilleures pratiques a été lancé en 1996, lors de la seconde Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), dans le but de repérer les solutions qui réalisent une amélioration durable des conditions de vie. Une conférence internationale sur les meilleures pratiques a été tenue à Doubaï en novembre 1995. A l'issue de cette conférence, la Déclaration de Doubaï a été adoptée et le Prix international de Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie a été établi en 1995.

Suite à cinq cycles de Prix international de Doubaï en 1996, 1998, 2000, 2002 et 2004, plus de 2,100 bonnes et meilleures pratiques, provenant de 140 pays, figurent aujourd'hui dans la base de données des meilleures pratiques. Lors de chaque cycle, un comité international indépendant formé d'experts techniques (le Comité technique consultatif) repère les bonnes et meilleures pratiques et établit une liste brève des meilleures candidatures, à la suite de laquelle 10 lauréats sont sélectionnés par le jury.

Pour l'an 2006, le Prix international de Doubaï comprendra *12 prix, dont 10 pour les meilleures pratiques et 2 pour les meilleures pratiques dans le domaine des transferts.*

En novembre 2006, la Municipalité de Doubaï décernera le sixième Prix international de Doubaï à un nouveau groupe de 12 lauréats des meilleures pratiques.

Nous vous invitons à nous présenter vos soumissions.

PRIX INTERNATIONAL DE DOUBAI DES MEILLEURES REALISATIONS POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

1. Objet

Promouvoir une reconnaissance et une sensibilisation relativement aux réalisations qui ont contribué par leur caractère remarquable et durable à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, conformément aux critères de base établis par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la Déclaration de Doubaï.

2. Prix

Le Prix sera doté d'un montant total de 480,000 \$ US (Quatre cent quatre-vingts mille dollars américains). Ce montant sera divisé comme suit:

- (a) 360,000 \$ US (trois cent soixante mille dollars américains) répartis entre 12 meilleures pratiques, dont 2 meilleures pratiques dans le domaine des transferts.
- (b) 120,000 \$ US (cent vingt mille dollars américains) pour la gestion des dépenses, y compris les frais de déplacement et d'hébergement pour une délégation ne dépassant pas deux personnes pour chaque meilleure pratique récipiendaire du prix.
- (c) Chaque récipiendaire des Meilleures pratiques recevra également un trophée ainsi qu'un certificat commémoratif spécifiquement conçu pour le prix.

3. Périodicité

Le prix sera octroyé tous les deux ans.

4. Eligibilité

Le prix est ouvert aux :

- (a) Organisations ou agences gouvernementales, y compris les agences d'aide bilatérales;
- (b) Comités ou centres de liaison Habitat à l'échelon national;
- (c) Agences multilatérales (Agences des Nations Unies, Banque mondiale, etc.);
- (d) Villes, autorités locales ou leurs associations;
- (e) Organisations non-gouvernementales (ONG);
- (f) Organisations communautaires;
- (g) Secteur privé;
- (h) Institutions de recherche et universitaires;
- (i) Médias;
- (j) Fondations publiques ou privées ;
- (k) Personnes dont l'initiative ou le projet répond aux critères de meilleure pratique.

5. Critères et considérations relatifs à une meilleure pratique

Les principaux critères d'une meilleure pratique comprennent ce qui suit :

5.1 **Impact** : La meilleure pratique doit montrer un impact positif et tangible dans le domaine de l'amélioration du niveau de vie des personnes, notamment les pauvres et les défavorisés.

a. Abri durable et aménagement communautaire:

- i. Amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement;
- ii. Logement et services communautaires abordables;
- iii. Accès au foncier, bail assuré et moyens de financement;
- iv. Planification et participation des collectivités dans la prise de décisions et la répartition des ressources;

- v. Renaissance et réhabilitation des centres-villes, quartiers et villages déshérités;
- vi. Matériaux et techniques de construction respectant des normes d'hygiène et de sécurité.

b. Aménagement urbain et régional durable:

- i. Création d'emplois et élimination de la pauvreté;
- ii. Réduction de la pollution et amélioration de l'hygiène de l'environnement;
- iii. Amélioration de l'accès au transport public et aux moyens de communications;
- iv. Amélioration du ramassage, de la réutilisation et du recyclage des déchets;
- v. Ville «écologique» et utilisation efficace des espaces publics;
- vi. Amélioration des cycles de production et de consommation, y compris le remplacement et la réduction de l'utilisation des ressources non renouvelables;
- vii. Protection et conservation des ressources naturelles et de l'environnement;
- viii. Utilisation et production plus efficaces de l'énergie;
- ix. Préservation des sites historiques/culturels importants;
- x. Formulation et mise en œuvre de stratégies urbaines de développement à la fois intégrées et globales.

c. Gestion durable, efficace, responsable et transparente des établissements humains:

- i. Gestion plus efficace et utilisation des systèmes de gestion d'informations;
- ii. Égalité des sexes et équité dans les processus de prise de décisions, d'allocation des ressources, et de conception et de mise en œuvre des programmes;
- iii. Réduction et prévention des crimes;
- iv. Amélioration de la planification préalable aux catastrophes, l'atténuation des effets des catastrophes et reconstruction;
- v. Intégration sociale et réduction de l'exclusion;
- vi. Leadership qui incite à l'action et au changement, y compris les changements en matière de politiques publiques;
- vii. Promotion de la responsabilité et de la transparence;
- viii. Promotion de l'égalité et de l'équité sociale;
- ix. Amélioration de la coordination entre les agences.

5.2 Partenariat: Les meilleures pratiques doivent être basées sur le partenariat entre au moins deux ou plusieurs acteurs parmi ceux mentionnés sous la rubrique 4.

5.3 Durabilité: Les meilleures pratiques doivent aboutir à des changements durables dans au moins un des domaines énumérés ci-après:

- i. Législation, règlements, arrêtés ou normes qui apportent une reconnaissance formelle des questions et des problèmes qui ont été traités;
- ii. Politiques sociales ou stratégies sectorielles au niveau national ou régional qui facilitent la mise en œuvre des pratiques similaires ailleurs;
- iii. Cadres institutionnels et processus de prise de décisions qui donnent une définition claire des rôles et des responsabilités aux différents niveaux et groupes d'acteurs, tels que les organisations gouvernementales et les organisations communautaires;
- iv. Des systèmes de gestion efficaces, transparents et responsables qui utilisent au mieux les ressources humaines, techniques, financières et naturelles.

Critères et considérations supplémentaires

Les critères suivants seront utilisés par le Comité technique consultatif et le jury pour différencier entre les bonnes et les meilleures pratiques, ainsi que les lauréats.

5.4 Leadership et habilitation communautaire

- i. Leadership qui incite à l'action et au changement, y compris des changements en matière de politiques et stratégies sociales, économiques et environnementales;
- ii. Renforcement du statut et du pouvoir de décisions des populations, des quartiers et des communautés et prise en compte de leur intégration;
- iii. Reconnaissance de la différence et réceptivité à la diversité sociale et culturelle;
- iv. Possibilité de transfert, d'adaptation et de reproduction;
- v. Pertinence par rapport aux conditions locales et aux niveaux de développement.

5.5 Egalité des sexes et inclusion sociale

Les initiatives qui : acceptent et répondent aux diversités sociales et culturelles ; contribuent à promouvoir l'égalité et la justice sociale, par exemple sur la base du revenu, du sexe, de l'âge et de la condition physique et mentale; tiennent compte et valorisent les différentes capacités.

5.6 Innovation dans le cadre du contexte local et faculté de transmission

- i. De quelle façon les autres ont appris ou bénéficié de l'initiative?
- ii. Les moyens utilisés pour partager ou transmettre les connaissances, expertise et leçons apprises.

5.7 Transferts

- i. Impact tangible résultant du transfert de l'une ou de plusieurs des catégories suivantes : idées, compétences, processus, connaissances ou expertise, et technologie;
- ii. Changement de politiques ou de pratiques aboutissant à une gouvernance;
- iii. Durabilité du transfert dans le cadre d'un processus permanent d'apprentissage et de changement.

Note: Pour l'an 2006, le Prix international de Doubaï comprendra 12 prix, dont 10 pour les meilleures pratiques et 2 pour les meilleures pratiques dans le domaine des transferts.

6. Processus de soumission

- 6.1 Les meilleures pratiques doivent être soumises conformément au format de soumission relatif à l'exercice biennal approprié (voir Annexe I).
- 6.2 Le format de soumission est disponible en trois versions: en ligne sur Internet (<http://www.bestpractices.org/bp2006>), par courrier électronique ou par télécopie. Les soumissions sur papier sont aussi acceptées.
- 6.3 *Les soumissions doivent être faites en anglais.* Les soumissions en arabe, français, espagnol ou portugais doivent être **accompagnées de leur traduction en anglais.**

- 6.4 Les auteurs des soumissions sont encouragés à inclure les documents d'accompagnement suivants:
- (a) Articles parus dans les journaux, les revues professionnelles, les bulletins ou toute autre publication.
 - (b) Vidéos numériques standard d'une durée maximale de 10 minutes.
 - (c) Photos et /ou autres documents graphiques.
 - (d) Brochures ou autre matériel de promotion.
- 6.5 Les soumissions doivent être envoyées soit au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), soit à la Municipalité de Doubaï ou à toute institution partenaire des meilleures pratiques reconnue (voir Annexe 2). L'envoi peut être fait en ligne par courrier électronique, par télécopie ou par la poste. La Municipalité de Doubaï ou l'ONU-HABITAT pourraient transmettre toute soumission à une institution partenaire aux fins de révision ou de validation. Ceux qui envoient leur soumission directement à des institutions partenaires devraient informer l'ONU-HABITAT ou la Municipalité de Doubaï de leur soumission et s'assurer que celle-ci a été transmise à l'ONU-HABITAT. Les soumissions qui parviennent à l'ONU-HABITAT au 31 janvier 2006 pourraient bénéficier d'un retour d'information si ceci est requis.
- 6.6 L'ONU-HABITAT accompagnera chaque soumission reçue d'un accusé de réception et d'un numéro de catalogue aux fins de la documentation interne (code, nom du soumissionnaire, sujet, etc.) et pour inclusion ultérieure dans la base des données des meilleures pratiques. L'ONU-HABITAT informera tous les soumissionnaires de l'état de leur soumission.
- 6.7 Les partenaires peuvent contacter les soumissionnaires, lesquels devraient leur apporter une assistance efficace dans la révision des documents en vue de s'assurer de leur conformité aux critères ainsi qu'aux règlements du Prix et tout autre conseil relatif à des requêtes supplémentaires. Les partenaires transmettront à l'ONU-HABITAT les soumissions validées qui répondent aux critères du Prix.

7. Processus de sélection

Le dernier délai des soumissions est le 31 mars 2006. Les soumissions reçues à cette date seront soumises aux procédures de sélection suivantes:

- 7.1 Toutes les soumissions conformes au format de soumission et répondant aux critères de base des meilleures pratiques seront transmises à un comité technique consultatif indépendant (TAC) pour révision.
- 7.2 Le TAC révisera toutes les soumissions et préparera un rapport détaillé comportant ce qui suit :
- (a) Une description de la procédure de sélection ;
 - (b) Une liste d'environ 100 meilleures pratiques ;
 - (c) Une liste brève de 48 soumissions au plus devant être soumises au jury des meilleures pratiques pour la sélection finale des lauréats du Prix, ainsi que des recommandations précises sur les pratiques dans le domaine des transferts.

7.3 Le jury des meilleures pratiques examine les meilleures pratiques figurant dans la liste brève pour sélectionner celles qui méritent le Prix international de Dubaï. Le jury peut recommander moins de douze soumissions ou ne rien recommander pour le Prix, dépendant de la qualité des soumissions.

Tous les soumissionnaires seront informés de leur situation après la sélection finale du jury.

CALENDRIER POUR L'AN 2006
(6^{ème} CYCLE)

PRIX INTERNATIONAL DE DOUBAI

- 31 janvier 2006 :** Dernier délai pour les soumissions accompagnées d'une demande de retour d'information concernant la conformité aux critères ou format de soumission.
- 31 mars 2006 :** Dernier délai pour la réception des soumissions pour considération pour le Prix de 2006 et inclusion dans la base de données des meilleures pratiques.
- Juin 2006 :** Evaluation des soumissions par le Comité technique consultatif- Sélection d'un maximum de 100 soumissions méritant d'être considérées comme étant les meilleures pratiques et mise en liste brève de 48 initiatives au plus à être transmises au jury international en plus des recommandations précises sur les pratiques dans le domaine des transferts.
- Juillet 2006:** Le jury international choisit les lauréats du Prix.
- Novembre 2006 :** Cérémonie de remise du Prix des meilleures pratiques et Conférence internationale sur le transfert des meilleures pratiques visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Annexe I : FORMAT DE SOUMISSION D'UNE MEILLEURE PRATIQUE

Vous êtes priés de fournir les renseignements ci-dessous pour votre dossier de soumission de meilleure pratique :

1.
 - a) Nom de la meilleure pratique
 - b) Ville / village
 - c) Pays
 - d) Région
 - e) *Cette initiative a-t-elle fait l'objet d'une soumission antérieure ? OUI / NON*
Dans l'affirmative, indiquer la date et le titre.

2. Adresse de la meilleure pratique
(nom de l'organisation, rue, boîte postale, ville/village, code postal, pays, téléphone, télécopie et adresses de courrier électronique). N.B.: Veuillez mentionner les codes du pays et de la ville pour le téléphone et le fax. L'adresse doit être fournie dans l'ordre susmentionné.)

3. Personne à contacter

4. Type d'organisation - Choisir parmi ce qui suit:

Gouvernement Central
Autorité locale
Paragouvernementale
Secteur privé
Organisation non gouvernementale
Organisation communautaire
Agence internationale
Fondation
Association professionnelle
Université/ Institution de recherche
Médias
Philanthrope
Experts/consultants techniques
Réseau
Autre : veuillez préciser

5. L'organisation proposant la meilleure pratique (uniquement si elle diffère de l'organisation ci-dessus) :
 - a) Nom de l'organisation
 - b) Adresse de l'organisation
(rue, boîte postale, ville/village, code postal, pays, téléphone, télécopie et adresses de courrier électronique). N.B.: Veuillez mentionner les codes du pays et de la ville pour le téléphone et le fax. L'adresse doit être fournie dans l'ordre susmentionné.)
 - c) Personne à contacter
 - d) Type d'organisation

Gouvernement Central
Autorité locale
Paragouvernementale
Secteur privé
Organisation non gouvernementale
Organisation communautaire
Agence internationale
Fondation
Association professionnelle
Université/Institution de recherche
Médias
Philanthrope
Experts/consultants techniques
Autre : veuillez préciser

6. Les partenaires

Partenaire 1

a) Nom de l'organisation

b) Adresse de l'organisation

(rue, boîte postale, ville/village, code postal, pays, téléphone, télécopie et adresses de courrier électronique). N.B.: Veuillez mentionner les codes du pays et de la ville pour le téléphone et le fax. L'adresse doit être fournie dans l'ordre susmentionné.)

c) Personne-ressource

d) Type d'organisation

- Gouvernement Central
- Autorité locale
- Paragouvernementale
- Secteur privé
- Organisation non gouvernementale
- Organisation communautaire
- Agence internationale
- Fondation
- Association professionnelle
- Université/Institution de recherche
- Médias
- Philanthrope
- Experts/consultants techniques
- Autre : veuillez préciser

e) Type d'appui apporté par le partenaire:

Appui financier

Appui Technique

Appui politique

Appui Administratif

Autre

Partenaire 2

- a) Nom de l'organisation
- b) Adresse de l'organisation
(rue, boîte postale, ville/village, code postal, pays, téléphone, télécopie et adresses de courrier électronique). N.B.: Veuillez mentionner les codes du pays et de la ville pour le téléphone et le fax. L'adresse doit être fournie dans l'ordre susmentionné.)
- c) Personne à contacter
- d) Type d'organisation
 - Gouvernement Central
 - Autorité locale
 - Paragouvernementale
 - Secteur privé
 - Organisation non gouvernementale
 - Organisation communautaire
 - Agence internationale
 - Fondation
 - Association professionnelle
 - Université/Institution de recherche
 - Médias
 - Philanthrope
 - Experts/consultants techniques
 - Autre : veuillez préciser
- e) Type d'appui apporté par le partenaire:
 - Appui financier
 - Appui Technique
 - Appui politique
 - Appui Administratif
 - Autre

Partenaire 3

- a) Nom de l'organisation
- b) Adresse de l'organisation
(rue, boîte postale, ville/village, code postal, pays, téléphone, télécopie et adresses de courrier électronique). N.B.: Veuillez mentionner les codes du pays et de la ville pour le téléphone et le fax. L'adresse doit être fournie dans l'ordre susmentionné.)
- c) Personne à contacter
- d) Type d'organisation
 - Gouvernement Central
 - Autorité locale
 - Paragouvernementale
 - Secteur privé
 - Organisation non gouvernementale
 - Organisation communautaire
 - Agence internationale
 - Fondation
 - Association professionnelle
 - Université/Institution de recherche

- Médias
- Philanthrope
- Experts/consultants techniques
- Autre : veuillez préciser

e) Type d'appui apporté par le partenaire:

- Appui financier
- Appui Technique
- Appui politique
- Appui Administratif
- Autre

Partenaire 4 (même que ci-dessus)

Partenaire 5 (même que ci-dessus)

Partenaire 6 (même que ci-dessus)

Partenaire 7 (même que ci-dessus)

7. Profil financier

En vous servant du tableau ci-dessous, fournir un aperçu général du budget annuel de la meilleure pratique pour les 3 à 5 ans écoulés et mentionner les sources et le pourcentage général des contributions de chaque partenaire (jusqu'à dix partenaires). Prière de mentionner aussi le nom de chaque partenaire.

Partenaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Partenaire 1 (% du budget)						
Partenaire 2 (% du budget)						
Partenaire 3 (% du budget)						
Partenaire 4 (% du budget)						
Partenaire 5 (% du budget)						
Partenaire 6 (% du budget)						
Partenaire 7 (% du budget)						
Partenaire 8 (% du budget)						
Partenaire 9 (% du budget)						
Partenaire10 (% du budget)						
Budget total (en \$ US)						

8. Catégorie d'une meilleure pratique

A partir de la liste ci-après, sélectionner au plus trois thèmes qui représentent l'objectif de votre initiative. Ensuite choisir à partir de ces thèmes, les sous-catégories qui décrivent le mieux la meilleure pratique. *Veuillez noter que les catégories et sous-catégories ci-dessous ont été sélectionnées avec le seul but de faciliter la recherche par base de données. Aussi, est-il possible de choisir autant de catégories qu'il est nécessaire.*

Réduction de la pauvreté

création de revenus

création d'emplois

formation professionnelle

accès au crédit

égalité de l'accès au travail, au crédit et à la formation professionnelle

Développement économique

Développement économique local et métropolitain
Développement industriel
Développement de l'entreprise (secteurs structurés et non structurés de l'économie)
Développement de l'investissement
Formation de capital et entrepreneuriat
Formation
Possibilités de coopération
Micro-crédit
Egalité d'accès aux ressources économiques

Services sociaux

Education
Activités récréatives
Santé et bien-être
Sécurité publique
Réduction et prévention de la criminalité
Réformation du système judiciaire
Egalité d'accès aux services sociaux (surtout pour les femmes)
Groupes vulnérables, y compris les femmes

Gestion de l'environnement

Réduction de la pollution
Développement d'espaces vert urbains
Technologies respectueuses de l'environnement
Remise en état de l'environnement
Santé de l'environnement
Evaluation intégrée, suivi et contrôle, approche « verte »
Durabilité écologique
Incitations à une gestion saine
Gestion des ressources naturelles
Ecotourisme
Indicateurs de durabilité.

Infrastructure, communication, transport

Utilisation, conservation et production de l'énergie
Transport et mobilité
Communications et médias
Approvisionnement en eau potable
Gestion et traitement des déchets
Assainissement et système sanitaire
Technologie de l'infrastructure
Hygiène écologique
Egalité d'accès à l'infrastructure (surtout pour les femmes)

Logement

Logement abordable
Problèmes des sans abri
Accès au financement de logement

Assainissement et amélioration des taudis et établissements humains
Industrie de la construction
Matériaux et techniques de construction
Égalité d'accès au droit de la propriété et des ressources en matière de logement
Location
Lois et normes

Gestion de l'utilisation du foncier

Planification de l'utilisation foncière
Système d'information géographique (SIG)
Incitations au développement
Conservation des espaces libres
Aménagement de l'espace
Renouveau urbain/périurbain
Gestion des propriétés
Égalité en droit de l'héritage de la propriété

Gouvernance urbaine

Administration et gestion du milieu urbain
Partenariat avec la société civile
Législation
Politique publique
Participation au budget et au processus de prise de décisions
Développement des ressources humaines et du leadership
Décentralisation
Mobilisation des ressources
Réforme institutionnelle
Systèmes de gestion et d'information
Transparence et responsabilité
Contrôle, évaluation et audit
Administration métropolitaine/urbaine
Les femmes au pouvoir
Partenariats entre secteur public et secteur privé

Engagement civique et vitalité culturelle

Participation communautaire
Vitalité sociale et culturelle
Expression et animation
Sensibilisation et éducation civique
Arts et développement culturel
Respect de la diversité culturelle

Égalité des sexes et intégration sociale

Rôles et responsabilités respectifs des hommes et des femmes
Besoins spécifiques des hommes et des femmes
Habilitation des femmes
Accès aux ressources
Contrôle des ressources
Législation
Suppression des obstacles à l'égalité

Ethnicité
Intégration sociale
Sécurité des femmes
Prévention de l'abus des immigrants/migrants.

Désastres et situations d'urgence

Réduction de la vulnérabilité
Sensibilisation et préparation civiques
Planification des interventions d'urgence et systèmes d'alerte précoce
Capacité de réponse
Réduction et atténuation des risques
Systèmes de sauvetage
Réhabilitation/reconstruction des zones sinistrées
Evaluation et zonage des risques
Risques et besoins respectifs des hommes et des femmes

Cycle de production et de consommation

Réemploi et recyclage des déchets
Efficacité énergétique
Production d'une énergie propre
Utilisation et consommation de l'eau
Conservation des ressources naturelles
Sensibilisation du consommateur
Responsabilité des producteurs
Cycles de production/consommation

Planification urbaine et régionale

Mise en œuvre d'Action 21 à l'échelon local
Programmation des investissements
Budget
Planification axée sur la collectivité
Renouveau urbain
Gestion des conflits et médiation
Processus consultatif
Conservation de l'héritage culturel
Planification régionale
Planification des ressources régionales
Planification métropolitaine/urbaine
Planification relative à l'héritage culturel et sa conservation
Réglementation de planification
Planification stratégique
Liens zones urbaines - rurales.

Technologie, outils et méthodes

Logiciels et ordinateurs
Systèmes et outils de gestion
Transfert de technologie
Recherche et développement
Outils et techniques de planification
Etablissement de réseaux

Technologies et systèmes de l'information et de la communication

Technologie appropriée

Formation et renforcement des capacités

Enfants et jeunesse

Enfants de 0 à 9 ans

Enfants de 10 ans jusqu'à l'âge adulte

Santé et nutrition

Education et formation professionnelle (y compris garderie et soins après l'école)

Programmes environnementaux avec une composante jeune

Planification participative et développement du leadership des jeunes

Programmes récréatifs culturels

Législation et protection de l'enfance

Programmes d'appui communautaire

Circonstances particulièrement graves (abus sexuels, travail des enfants, guerre)

Groupes vulnérables

Architecture et urbanisme

Design écologique et abordable

Modes de construction qui tiennent compte de l'environnement

Modèle communautaire durable

Aménagement du paysage

Préservation historique

Matériaux de construction qui ne nuisent pas à l'environnement

Personnes âgées

Conception de logement sûr/accessible

Participation

Santé

Emploi et sécurité financière

Activités avec d'autres groupes d'âge

Transport

Maisons de retraite

Utilisation de l'information dans la prise de décisions

Indicateurs et statistiques

Cartographie (systèmes d'information géographique)

Gestion (Systèmes intégrés de gestion)

Utilisation des technologies de l'information et de la communication

Emploi des médias et sensibilisation

Accès et participation améliorés

Recherche

Prise de décisions

Données désagrégées sur les deux sexes et analyse

Eau et Assainissement

Alimentation en eau et gestion de la demande

Services pour les pauvres en zones urbaines

Systèmes d'assainissement à faible coût

Assainissement écologique

Approvisionnement en services de base par les micro-entreprises

Partenariat public/privé/communautaire

Logement et droits de l'homme

Mise en œuvre du droit à un logement convenable

Prévention de l'éviction par force

Sécurité des droits fonciers

Sécurité des locataires

Approvisionnement en infrastructures publiques pour un logement adéquat

Accès au logement

Logements habitables et culturellement acceptables

Logements abordables

Egalité des droits de propriété et d'héritage (pour les femmes)

VIH-SIDA

Plans municipaux stratégiques pour la lutte contre le VIH-sida

Partenariat public/privé/communautaire

Orphelins du VIH-SIDA, placement en foyer d'accueil, foyers dirigés par des enfants

Campagnes de sensibilisation et d'information ; emploi des médias

Réforme juridique/politique

Incidence du VIH-SIDA sur les deux sexes (et surtout sur les femmes).

Coopération technique et internationale

Coopération et assistance multilatérale

Coopération et assistance bilatérale

Coopération ville-à-ville

Etablissement de réseaux

Echange et apprentissage entre homologues

Formation et éducation permanente

Développement du leadership

Communautés résilientes

Catastrophes naturelles

Chocs économiques

Crises sanitaires

Conflits et terrorisme

Partenariats stratégiques

9. Echelle de l'activité

Sélectionner l'un des énoncés suivants qui décrit le mieux le niveau d'intervention habituel de l'initiative:

Mondial

Province/Etat

Quartier

Régional (international)

Métropolitain

Village

National

Ville

International

10. Ecosystème

Sélectionner l'écosystème dans lequel votre initiative est habituellement mise en œuvre:

Aride/semi-aride

Haut plateau

Bassin fluvial

Côtier

Insulaire

Tropical/subtropical

Continental

Montagneux

11. Résumé

En moins de 300 mots, résumer le but et les réalisations de votre initiative. Le résumé doit être sous forme narrative et non par point.

12. Dates repères

Donner au plus cinq dates marquantes pour l'initiative et décrire en moins de cinq ou six mots la signification de chacune de ces dates.

13. Rapport narratif

En 2000 mots ou moins, utiliser les titres et sous-titre suivants comme guide pour décrire votre initiative.

SITUATION AVANT LE DEMARRAGE DE L'INITIATIVE [50 MOTS environ]

Décrire brièvement la situation avant le début de l'initiative, y compris les problèmes majeurs, le cours des choses et les conditions dans la région. Préciser quels groupes sociaux étaient les plus touchés (femmes, hommes, enfants, groupes de minorité ethnique).

ETABLISSEMENT DES PRIORITES [100 MOTS environ]

Enumérer les priorités de l'initiative. Indiquer de quelle manière les priorités de l'initiative ont été établies et quels sont les différents acteurs impliqués. Préciser les rôles et responsabilités respectifs des hommes et des femmes, selon le cas.

FORMULATION DES OBJECTIFS ET DES STRATEGIES [100 MOTS environ]

Donner un résumé des principaux objectifs et stratégies de l'initiative, comment ont-ils été créés et par qui? Préciser les objectifs et stratégies relatifs aux deux sexes. Décrire les politiques et les stratégies adoptées pour le développement de la ville, selon le cas.

MOBILISATION DES RESSOURCES [200 MOTS environ]

Décrire comment les ressources financières, techniques et humaines ont été mobilisées et leur provenance, y compris toute forme d'assistance bilatérale et/ou multilatérale. Spécifier les acteurs impliqués (notamment les femmes), les organisations ou institutions qui sont/ont été responsables de la gestion des ressources.

PROCESSUS [400 MOTS environ]

Quels ont été les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'initiative, comment ont-ils été surmontés et quels sont les problèmes qui restent à régler? Décrire également comment les personnes (hommes et femmes), les communautés, les organisations et les institutions ont participé à l'initiative. Expliquer comment les personnes, communautés et organisations ont pris part au processus de prise de décisions et la nature de leur contribution en ce qui concerne les besoins essentiels, les droits civils et/ou les politiques. Décrire en résumé les outils, méthodes et/ou points de référence utilisés pour évaluer les performances et ceux qui les emploient.

RESULTATS OBTENUS [250 MOTS environ]

Décrire dans quelle mesure les objectifs cités précédemment ont été réalisés, comment ces résultats ont été mesurés quantitativement et qualitativement et qui en sont les utilisateurs. Décrire comment l'initiative a abouti, par exemple, aux résultats suivants:

- Une amélioration réelle des conditions de vie des personnes, y compris celles des femmes et des enfants;
- Une meilleure coordination et intégration entre les différents acteurs, organisations ou institutions.
- Changement des politiques et des stratégies économiques et environnementales au niveau local, national ou régional social ;
- Capacité institutionnelle améliorée au niveau national, sous-national ou local.
- Changements au niveau de la prise de décisions locale ou nationale, y compris l'institutionnalisation des partenariats ;
- Reconnaissance et traitement de certaines opportunités et contraintes;
- Changements dans l'utilisation et la répartition des ressources humaines, techniques et financières au niveau local/national ;
- Changements au niveau des attitudes, comportements, rôles et responsabilités respectifs des hommes et des femmes.

DURABILITE [300 MOTS environ]

Décrire comment l'intégration d'éléments de durabilité sociale, économique, environnementale, institutionnelle et culturelle a été réalisée, notamment par rapport aux aspects :

- Financier : l'utilisation et la mobilisation des ressources y compris le recouvrement des coûts en indiquant comment les prêts, s'il y en a, sont remboursés ainsi que leurs modalités et conditions.
- Social et économique: Equité du traitement des deux sexes, égalité et inclusion sociale, mobilité économique et sociale ;
- Culturel: respect et prise en compte des attitudes, des modes de comportement différents et de l'héritage ;
- Environnemental: Réduction de la dépendance vis-à-vis des ressources non renouvelables (air, eau, terre, énergie, etc.) et modification des schémas de production et de consommation et de la technologie ;
- Institutionnel: Législations, arrêtés, textes ou procédures administratives qui apportent une reconnaissance formelle des questions et des problèmes qui ont été traités; politiques ou stratégies sectorielles au niveau national ou régional qui facilitent la mise en œuvre des pratiques similaires ailleurs; cadres institutionnels et processus de prise de décisions qui donnent une définition claire des rôles et des responsabilités aux différents niveaux et groupes d'acteurs, tels que les organisations gouvernementales, les organisations communautaires, etc.; systèmes de gestion efficaces et transparents qui utilisent au mieux les ressources humaines, techniques, financières et naturelles.

LEÇONS TIREES [300 MOTS environ]

Décrire les trois ou quatre leçons les plus importantes apprises à partir de votre expérience et comment celles-ci ont été ou sont en cours d'intégration dans votre initiative et/ou d'autres initiatives. Décrire les leçons apprises d'autres initiatives qui ont été incorporées dans votre initiative. Décrire comment ces leçons ont été ou sont prises en compte dans la détermination des politiques, stratégies et plans d'action actuels ou futurs; par exemple: décrire ce que vous feriez différemment ou éviteriez de faire afin d'améliorer ou transmettre votre expérience.

TRANSFERTS [400 MOTS environ]

- a) Transfert : Cette partie s'applique à tous ceux qui soumettent leur pratique en vue de l'obtention du Prix International de Doubaï. Décrire comment votre initiative a bénéficié de

l'expérience ou de l'expertise d'une autre pratique. Décrire comment votre initiative pourrait être reproduite. Si elle est en cours de reproduction, indiquer la date et l'auteur.

- b) Meilleure pratique transmise : Cette partie s'applique à ceux qui soumettent leur pratique en vue de l'obtention de l'un des deux prix relatifs aux transferts.

La meilleure pratique dans le domaine du transfert est définie comme étant un processus permettant à deux ou plusieurs parties d'entreprendre un échange réciproque et structuré visant à perfectionner les procédés, compétences, expertises ou technologies en vue d'améliorer le cadre de vie. Les transferts peuvent s'opérer au sein d'un même pays ou entre deux ou plusieurs pays, soit dans un cadre institutionnel, comme la coopération ville-à-ville, ou d'une façon spontanée. Les candidats à cette catégorie du Prix international de Doubaï devraient fournir les renseignements ci-dessous :

- a) Décrire comment l'initiative du transfert a été lancée et par qui;
- b) Décrire le but du transfert et son objet (échange de personnel, voyage d'études, assistance technique ciblée, etc.) y compris la participation d'une partie tierce (établissement de formation ou de renforcement des capacités ou organisme de parrainage gouvernemental, bilatéral ou multilatéral);
- c) Décrire les ressources et les moyens financiers requis pour le transfert, y compris le temps du personnel, voyages, transferts de fonds, logiciels, technologies, etc.)
- d) Décrire les adaptations requises, telles que l'acquisition d'outils, de méthodes ou de technologies pour répondre aux changements sociaux, économiques ou culturels);
- e) Décrire les résultats et l'impact du transfert par exemple en ce qui concerne le changement des politiques, outils et méthodes de gestion et l'amélioration permanente des conditions de vie;
- f) Décrire les leçons tirées de ce transfert et ce que vous feriez différemment si vous deviez aider les autres à reproduire votre expérience.

POLITIQUES OU LEGISLATIONS PERTINENTES [200 MOTS environ]

La pratique a-t-elle nécessité l'adoption d'une loi ou d'une politique au niveau municipal, régional ou national? Dans l'affirmative, prière d'en faire une description brève. Par ailleurs, la pratique a-t-elle abouti à un changement de politiques ou la promulgation de nouvelles lois? Veuillez en donner une description brève si c'est le cas.

14. Références

En vous servant du modèle ci-dessous, énumérer les articles portant sur la meilleure pratique ayant paru dans les revues professionnelles ou autres publications (y compris les journaux). Inclure 10 articles au plus en commençant par les plus récents.

15. Titre de l'article

Inclure les renseignements relatifs à la source en suivant l'ordre suivant : auteur, titre, volume/numéro, date, page/s.

16. Documents d'accompagnement

Il est possible de joindre à la demande des documents à l'appui de votre initiative tels que : des photographies professionnelles, vidéocassettes, CD-ROM, vidéo CD, DVD, matériel d'impression sur l'état des choses avant, durant et après l'initiative. Les

photographies numériques devraient être de 300 points par pouce ou d'une résolution supérieure. Prière d'envoyer les documents d'accompagnement séparément soit par courrier électronique à l'adresse bestpractices@unhabitat.org , soit par messagerie ou la poste à l'adresse : Best Practices and Local Leadership Programme, UN-HABITAT, United Nations Avenue, Gigiri, P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya. Veuillez noter que les documents d'accompagnement ne seront pas retournés à moins d'être pourvus d'une enveloppe pré-affranchie comportant l'adresse de retour.

Annexe 2: Administrateurs

La Municipalité de Doubaï assure l'administration du Prix en coopération avec l'ONU-HABITAT.

Municipalité de Doubaï, Emirats Arabes Unis. Fax : (971 4) 2246666 ; e-mail : info@dm.gov.ae

ONU-HABITAT, Nairobi, Kenya. Fax : (254 20) 623080 ; e-mail : bestpractices@unhabitat.org

Institutions partenaires du Programme des meilleures pratiques

1. Agencia para la Cooperación Internacional de Medellín, **Colombia** Calle 41 # 55-80, Tel: 574-385 6070, Fax: 574-381 3148 E-mail: medellin@buenaspracticass.org Web: <http://www.acimedellin.org>
2. Anti-crisis Management Foundation, Russia, 20 Promyshlennaya street, Khabarovsk, **Russia**. Tel: 8 4212 29 05 45, 8 4212 39 96 91, Fax: 8 4212 29 05 62 Mobile: +7 914 544 56 32. Email: Fau_dv@bk.ru
3. Brazilian Institute for Municipal Administration (IBAM, 1-Humaita, 22271 070, Rio de Janeiro, **Brazil**. Tel: +55 21 25369703, Fax: (55 21) 2537 1262, 25381613 Email: ibam@ibam.org.br Web: <http://www.ibam.org.br>
4. Canada LVC international Investments Inc. Beijing Office, 5th Floor, No. 40 Xiao Ba Li Zhuang Dong San Huan Nan Lu, Chao Yang District, Beijing, **China** 100021 Tel: 86 10 67348588 Fax: 86 10 87376060 Mobile: 86 10 13801113332
5. Centre for Environment and Development in the Arab Region and Europe (CEDARE), El Hegaz St., Heliopolis, P.O. Box 1057, Heliopolis Bahary, **Egypt**. Fax: (20-2) 451 3918, Email: cedare@ritsec1.com.eg, Web: <http://www.cedare.org.eg>
6. CENVI Centro de Vivienda y Estudios Urbanos, Violeta 27, Copilco el Bajo, Coyoacan, México D.F. 04340 **México**. Fax: (52 5) 550-0821, Email: cenviac@laneta.apc.org, Web: <http://www.cedare.org.eg>
7. City of Vienna, Best Practices Hub - Vienna, Viktorgasse 22, 1040 Vienna, **Austria**. Fax: (43-1) 50553114 Email: office@bestpractices.at Web: <http://www.bestpractices.at>
8. ComHABITAT, Queens House, 16 Queens Road, Coventry, CV1 3DF, **UK**, Kim Mullard, (Programme Co-ordinator) Tel: +44 (0) 24 7663 2802, Fax: +44 (0) 24 7663 2911 E-mail: kim@comhabitat.org, Web: <http://www.comhabitat.org/>
9. DelNet Programme, International Training Centre of the ILO, Caramazana, Coordinator of the Information Services, Viale Maestri del Lavoro, 10, I-10127, Turin, **Italy**, Tel: (39 011) 693 63 65, Fax: (39 011) 693 64 77, Email: infodelnet@itcilo.it Web: <http://www.itcilo.it/delnet>

10. Development Planning Unit (DPU), University College London 9 Endsleigh Gardens, London WC1H 0ED **UK**, Tel: (44 207) 388 7581; Fax: (44 207) 387-4541; Email: dpu@ucl.ac.uk, Web: <http://www.ucl.ac.uk/dpu>

11. Ecolo Bremen, University of Applied Science in Bremen, Leher Heerstrasse 102, D-28359 Bremen, **Germany**. Phone: +49 (0)421 230011-0; Fax: +49 (0)421 230011-18, Email: manfred.born@ecolo-bremen.de Web: <http://www.ecolo-bremen.de> / <http://www.bremen-initiative.de>

12. El Agora, Caseros 344, pido 3 oficina 27, CP 5000 Cordoba, **Argentina**. Tel: (54 351) 5132881; Fax: (54 351) 4210060. Email: elagora@arnet.com.ar, claudialaub@agora.com.ar

13. Environmental Development Action in the Third World (ENDA Tiers Monde), 4 & 5 rue Kléber, BP 3370, Dakar, **Senegal**, Tel: (221-8) 216027 / 224229; Fax: (221-8) 222695. Email: rup@enda.sn, Web: <http://www.enda.sn>

14. Far East Academy of Economics and Management, 19, OKEANSKY Prospekt 690950, Vladivostok, **Russia Federation**. Tel: 7 4232 22-16-34, Fax: 7 4232 22-55-60 Email: conference@mail.primorye.ru Web: <http://www.fesaem.ru>

15. Fundacion Habitat Colombia, Carrera 13 # 52-83, Piso1, Bogotá, **Colombia**, Suramérica. Tel: (571) 3437889 / 3436480 ext.1191,1192, Fax: (571)3450221, Email: informacion@fundacionhabitatcolombia.org Web: www.fundacionhabitatcolombia.org

16. Government of Spain, Ministerio de Vivienda del Gobierno de España, Dirección General de Urbanismo y Política de Suelo, Madrid, **Spain**. Tel: (3491) 597 7586, Fax: (34 1) 597-5884, Email: jlnicolas@mviv.es

17. Green Cross International, Beijing Office, A 1-2-602, Riverside, Hongyan Road, Eastern Third Ring Road, Chaoyang District, Beijing, **China**, 100021 Tel: 86 10 87367210, Fax: 86 10 87367268 Email: mingjunjiang326@hotmail.com

18. Harvard Graduate School of Design, Centre for Urban Development Studies, 48 Quincy Street S202, Cambridge MA 02138, **USA**. Fax: (1 617) 4959347 Email: mseragel@gsd.harvard.edu, cuds@gsd.harvard.edu Web:<http://www.gsd.harvard.edu/cuds>

19. Huairou Commission, 249 Manhattan Ave., Brooklyn, NY 11211, **USA**, Fax: (1-718) 388 - 0285; Email: huairou@earthlink.net Web: <http://www.huairoucommission.org>

20. Human Settlements Management Institute (HSMI), HMSI HUDCO House, New Delhi, **India**, Tel: (91) 11 436 7834; Fax: (91) 11 436 5292

21. Ibero-american and Caribbean Forum on Best Practices, Av. Presidente Vargas 3131 /1304, 20210-030 Rio de Janeiro, **RJ Brazil**, Tel: (5521) 2515-1700, Fax: (5521) 2515-1701' Email: mejorespracticas@habitat-lac.org

22. Intermediate Technology Development Group (ITDG), The Schumacher Centre for Technology & Development, Bourton Hall, Bourton-on-Dunsmore, RUGBY, CV23 9QZ,

UK. Tel: +44 (0)1788 661100; Fax: + 44 (0)1788 661101, 1926 634401 Email: theos@itdg.org.uk / itdg@itdg.org.uk Web: <http://www.itdg.org>

23. International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), 100 Queen St. W., City Hall, 16th Fl. West Tower, Toronto, Ontario, M5H 2N2, **Canada**. Fax. (415) 392-1478, Email: secretary.general@iclei.org, Web: <http://www.iclei.org>
24. International Art and Architecture Research Association (IAARA), Tehran, **Iran**. Tel: 98 21 201 145,1Fax: 98 21 201 5479, Email: moharami@iaara.org.ir, Web: <http://www.iaara.org.ir/>
25. International Institute for Industrial Environmental Economics (IIIEE), Lund University, P. O. Box 196, Tegnersplatsen 4, SE-221 00, LUND, **Sweden**. Tel: +46 (0) 46 222 0222, Fax: +46 (0) 46 222 0230, E-mail: carl.foung@iiiee.lu.se, Web: <http://www.iiiee.lu.se>
26. Joslyn Castle Institute for Sustainable Communities (JCI), 3902 Davenport St., Omaha Nebraska 68131, **USA**. Tel: + 1 402 472 0087, Fax: +1 402 475 6675 Email: csteward@sustainabledesign.org, Csteward1@unl.edu, csteward@unlnotes.unl.edu , Web: <http://www.sustainabledesign.org/>
27. Prague Institute for Global Urban Development, Kozi 7110 00 Praha 1 **Czech Republic**. Tel: +420 22 2316590/ +1 202 554 5891, Fax: +420 22 2311226/ +1 202 554 4481, Email: MarcWeiss@pragueinstitute.org, Web: <http://www.pragueinstitute.org/>
28. Together Foundation, 5960 SW 57th Ave, Miami, Florida 33143, **USA**. Tel: 1 (305) 860-0116, Fax: 1 (305) 860-9401.. Email: gvilchez@efcholdings.com/ Web: <http://www.together.org>
29. University of Naples "Federico II", Department of Conservation, of Environmental and Architectural Assets, via Roma, 402 - 80132 Naples, **Italy**. Tel: 0039 081 2538761; Fax: 0039 081 2538649. Email: girard@unina.it / cerreta@unina.it Web: <http://www.unina.it>

Pour une liste mise à jour, veuillez contacter
le Programme des meilleures pratiques et de direction locale à l'adresse :
bestpractices@unhabitat.org

Autre documentation disponible

La documentation et les directives suivantes sont disponibles auprès de www.bestpractices.org:

- Le *Programme pour l'habitat* et la Déclaration d'Istanbul
- Décision II/7 définissant les critères pour une meilleure pratique
- Guide de préparation d'une vidéo relative aux meilleures pratiques
- Guide portant sur le transfert des meilleures pratiques
- Mandat du Comité directeur des meilleures pratiques
- Informations concernant les contacts pour les centres régionaux et thématiques de ressources
- La Déclaration de Doubaï
- Réglementations et Procédures pour le Prix international de Doubaï
- Rapports du Comité technique consultatif et du jury pour 1996, 1998, 2000, 2002 et 2004
- Un livre sur les lauréats du deuxième cycle du Prix de Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie pour l'année 1998 (version anglaise)
- Un livre sur les lauréats du troisième cycle du Prix de Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie pour l'année 2000 (versions anglaise et arabe)
- Un livre sur les lauréats du quatrième cycle du Prix de Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie pour l'année 2002 (versions anglaise et arabe)
- Guidelines for Transferring Effective Practices: A Practical Manual for South to South Cooperation. CityNet, UNDP, UN-HABITAT, Mitnara Printing, Bangkok, 1998 (Directives pour le transfert de pratiques efficaces : guide pratique sur la coopération Sud-Sud. CityNet, PNUD, ONU-HABITAT, Mitnara Printing, Bangkok, 1998) (voir <http://www.blpnet.org/learning/learning04.htm>) .
- City-to-City Cooperation: Issues Arising from Experience, UN-HABITAT and WACLAC, 2002 (Coopération ville-à-ville : questions d'après expérience, ONU-HABITAT et WACLAC, 2003)

La documentation suivante est disponible à la Municipalité de Doubaï et auprès de <http://dubai-award.dm.gov.ae>:

- La Déclaration de Doubaï
- Réglementation et procédure à suivre relativement au Prix international de Doubaï
- Rapports du Comité technique consultatif et du jury pour 1996, 1998, 2000, 2002 et 2004
- Un film sur l'évolution du Prix international de Doubaï (versions arabe et anglaise)
- Un livre commémorant le dixième anniversaire du Prix international de Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie (1995 – 2004), y compris les réalisations récipiendaires du Prix (versions arabe et anglaise)
- Un film sur les lauréats des quatrième (2002) et cinquième (2004) cycles du Prix (versions arabe et anglaise)

Programme des meilleures pratiques et de direction locale

Le Programme des meilleures pratiques et de direction locale (BLP) est un réseau mondial d'organisations de formation et de développement du leadership dont le but est d'améliorer les conditions de vie des gens. Pour ce faire, il identifie, analyse et fait connaître les leçons tirées des meilleures pratiques et les applique sur les politiques en cours et sur les programmes et les activités de renforcement des capacités. De plus, le Comité ONU-HABITAT de coordination dans le domaine des meilleures pratiques et politiques veille à l'intégration et l'incorporation des meilleures pratiques et leçons apprises au sein de l'action normative et opérationnelle de l'ONU-HABITAT.

Partager les leçons apprises des meilleures pratiques

A travers la chaîne mondiale de partenaires, les meilleures pratiques sont analysées dans le but de tirer des leçons que les autres peuvent apprendre et inclure dans leurs propres travaux. A partir de ce matériel, le BLP et ses partenaires produisent des *études de cas*, s'engagent dans le *transfert des connaissances, expériences et expertises* et *développent les outils pour faciliter l'apprentissage et le renforcement des capacités*. Ces outils sont en développement continu et sont disponibles sur l'Internet : <http://www.sustainabledevelopment.org> .

Le procédé d'identification des bonnes et meilleures pratiques sert aussi comme baromètre des tendances et des conditions urbaines émergentes et aide à déterminer qui fait quoi pour mettre en œuvre l'Action 21 et le Programme pour l'habitat. Tous les deux ans, l'ONU-HABITAT fait une analyse des tendances et conditions actuelles dans une série de rapports sur l'état des villes du monde (*State of the World's Cities*) et communique les résultats aux décideurs-clés et aux dirigeants civiques à tous les niveaux.

Les bonnes politiques et législations urbaines

La Commission des établissements humains, lors de ses 17^{ème} (1999) et 18^{ème} (2001) sessions, a convenu que la documentation relative aux meilleures pratiques devait s'élargir de façon à inclure les exemples de bonnes politiques et lois. Cette décision a été reprise par la *Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire*, laquelle a été adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée Générale (Déclaration d'Istanbul + 5) en juin 2001. Le paragraphe 63 de la Déclaration précise que « l'autre but est de traduire les meilleures pratiques en politiques et d'en permettre la reproduction. A cet égard, la communauté internationale devrait assurer la mise en place et l'application des meilleures pratiques et politiques éprouvées. »

Dans cette optique, l'ONU-HABITAT, par le biais du Programme des meilleures pratiques et de direction locale (BLP), a mis en place un projet pilote en vue de dresser une liste sélectionnée et représentative des politiques et lois. Des études ont été effectuées au Brésil, au Burkina Faso, en Colombie, en Mexique, au Pérou, aux Philippines, au Sénégal, en Tanzanie et en Ouganda. La Réunion du groupe d'experts s'est tenue en juillet 2004 à Nairobi pour passer en revue les expériences et la méthodologie.

Comme il s'agit d'une nouvelle initiative, nous vous invitons à visiter le site <http://www.bestpractices.org/> pour tout renseignement à cet égard. Nous vous prions également de nous faire part de vos commentaires, d'autant plus que nous sommes en plein processus de conception d'outils d'évaluation et d'analyse des politiques et législations. Veuillez aussi nous

communiquer les politiques ou lois qui, à votre avis, ont contribué de façon significative à une urbanisation durable. Celles-ci pourraient être incluses dans nos fiches et communiquées au public.

Les Villes inclusives

Le BLP travaille étroitement avec les campagnes mondiales de l'ONU-HABITAT pour la gouvernance urbaine et la sécurité d'occupation, les partenaires externes ainsi que les autres programmes de l'organisation pour former le Réseau des villes inclusives. Ce dernier apporte son appui à l'exécution locale du *Programme pour l'habitat* en renforçant la capacité des autorités locales et des organisations de la société civile à améliorer les conditions de vie de tous les citoyens urbains et en particulier les pauvres des villes. Le réseau repose sur la conviction qu'une gouvernance plus inclusive, ainsi qu'un meilleur accès à la terre, au logement et aux services de base sont les facteurs-clés d'une ville plus équitable, efficace et viable.

Autres prix

Le BLP œuvre étroitement avec d'autres organismes qui décernent des prix dans ce domaine, à savoir : L'Initiative du PNUD pour l'Equateur, Le Défi de Stockholm et les Prix Bremer, entre autres. Les soumissions pour le Prix international de Doubaï peuvent être acheminées à ces organismes ou tout autre organisme pertinent.

Siège de l'ONU-HABITAT et bureau d'Afrique
Best Practice and Local Leadership Programme, UN-HABITAT
P.O. Box 30030
Nairobi, Kenya
Tel: (254 20) 624328/623029/624343
Fax: (254 20) 623080/ 624266/ 624267
Email: bestpractices@unhabitat.org
Web: <http://www.unhabitat.org>
<http://www.bestpractices.org>

Municipalité de Doubaï
P. O. Box: 67
Dubai
UAE
Tel: (971 4) 2215555/2064450
Fax: (971 4) 2246666/2221319
Email: dubaiaward@dm.gov.ae
Web: <http://dubai-award.dm.gov.ae>

Amérique du Nord
UN-HABITAT
Room DC2-0943,
Two U.N. Plaza,
New York, NY 10017
USA
Tel: (1 212) 963-4200
Fax: (1 212) 963-8721
Email: licchi@un.org

Amérique Latine et Caraïbes
UN-HABITAT LAC
Av. Presidente Vargas, 3131/1304
20210-030 Rio de Janeiro
Brazil
Tel: (55 21) 2515-1700
Fax: (55 21) 2515-1701
Email: portal@habitat-lac.org

Europe
Bureau du Programme UN-HABITAT à Genève
International Environment House
11-13 chemin des Anémones
CH 1219 Chatelaine/ Genève
Tel: +(41 22) 917 86 46/48
Fax: +(41 22) 917 80 46
Email: habitatgva@unog.ch

Asie et Pacifique
Habitat Fukuoka Office
8th Floor, ACROS Fukuoka Building
1-1-1 Tenjin, Chuo-ku
Fukuoka 810, Japan
Tel: (81-92) 724-7121
Fax: (81 92) 724-7124
Email: habitat.fukuoka@unhabitat.org

La base de données des meilleures pratiques et le format de soumission sur le Web:

<http://www.bestpractices.org>
<http://dubai-award.dm.gov.ae>